

## **CRÉPOL**

### **COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 SEPTEMBRE 2018:**

#### **Projet aménagement de la place de l'église / Demande de subventions:**

Mme le Maire présente au CM l'avant-projet et l'estimation des coûts d'aménagement de la place de l'église réalisé par le cabinet d'étude Cambium/ECE.

Après délibération, à l'unanimité des membres présents, le CM autorise Mme le Maire à solliciter le département et le fond de concours VRAgglo pour bénéficier d'une subvention pour le projet d'aménagement de la place de l'église.

#### **Modification de PLU/Choix du bureau d'étude:**

Mme le Maire précise au CM, qu'un ensemble de modifications est à appliquer au PLU approuvé le 23 mai 2016. Plusieurs zones sont à modifier. Deux devis ont été reçus : Cabinet BEAUR à 4 650,00€ HT, cabinet ESAU à 7 000€ HT.

Après délibération, à l'unanimité des membres présents, le CM accepte la mise en œuvre des modifications du PLU, accepte le devis du cabinet BEAUR et autorise Mme le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

#### **SDED/Renforcement du réseau BT à partir du poste les Essarts:**

Mme le maire indique au CM qu'il est nécessaire de renforcer le réseau BT à partir du poste les Essarts pour un montant de 30 301,99€ HT dont 0€ à la charge de la commune.

Après délibération, à l'unanimité des membres présents, le CM approuve le projet établi par le SDED, et donne pouvoir à Mme le Maire à signer tout document relatif à cette procédure.

#### **SDED/Raccordement au réseau BT pour alimenter la construction de M. Costechareyre à partir du poste les Essarts:**

Mme le maire indique au CM qu'il est nécessaire de raccorder la construction de M. Costechareyre au poste les Essarts pour un montant de 5 185,79 € HT dont 2 655,30 € à charge de la commune (Une convention existe avec M. Costechareyre pour le remboursement de la part communale).

Après délibération, à l'unanimité des membres présents, le CM approuve le projet établi par le SDED, et donne pouvoir à Mme le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

#### **SDED/Renforcement du réseau BT à partir du poste de Crépol:**

Mme le maire indique au CM qu'il est nécessaire de renforcer le réseau BT à partir du poste de Crépol pour un montant de 65 443,07€ HT dont 0€ à charge de la commune.

Après délibération, à l'unanimité des membres présents, le CM approuve le projet établi par le SDED, et donne pouvoir à Mme le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

#### **SDED/Renforcement du réseau BT à partir du poste les Milliards:**

Mme le maire indique au CM qu'il est nécessaire de renforcer le réseau BT à partir du poste Les Milliards pour un montant de 123 949,14€ HT dont 0€ à charge de la commune. Après délibération, à l'unanimité des membres présents, le CM approuve le projet établi par le SDED, et donne pouvoir à Mme le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

#### **RGPD/Désignation d'un délégué à la protection des données:**

Mme le Maire rappelle au CM la Règlementation Générale de la Protection des Données et la nécessité de désigner un délégué à la protection des données. Mme le Maire expose à l'assemblée le projet d'adhésion au service proposé par le CDG 26 de mise en conformité RGPD de la fonction publique de la Drôme. Le CDG26 met à disposition un délégué RGPD tel que nécessaire pour être en accord avec la législation.

Après délibération, à l'unanimité des membres présents, le CM autorise Mme le Maire à signer la convention de mutualisation avec le CDG26, et désigne le Délégué à la Protection des Données du CDG26 comme étant le DPD de la commune de Crépol.

#### **VRAgglo/Rapport de la CLECT 2017:**

Après délibération, à l'unanimité des membres présents, le CM décide d'approuver le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la Communauté d'agglomération Valence Romans Agglo au titre des charges transférées au 1<sup>er</sup> janvier 2018 et autorise Mme le Maire à signer tout document nécessaire.

#### **VRAgglo/Rapport d'activité 2017:**

Après délibération, à l'unanimité des membres présents, le CM décide de prendre acte du contenu du rapport d'activité 2017 de Valence Romans Agglo.

#### **SIEH/ Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable:**

Mme le Maire donne lecture du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable du SIEH.

Après délibération, à l'unanimité des membres présents, le CM décide de prendre acte du contenu du rapport du SIEH.

#### **Divers:**

- Réunion fleurissement : Rappel pour les communes, le Maire peut prendre un arrêté pour inciter les habitants à prendre soin de leurs entrées (neige, nettoyage, désherbage, etc.)
- Appel à création d'un groupe de travail pour fleurir le village.
- Association Action santé Haute Herbasse : 50 000 € de subvention obtenu auprès de l'ARS pour la création d'un emploi d'accompagnateur sanitaire et social.
- Centième anniversaire de la guerre 14-18 : Biographie offerte par Aimée Cluze concernant les 35 personnes mortes pour la France. Décision prise de refaire graver les noms sur le monument aux morts à l'occasion du centième anniversaire.